

Le Mans le

Le Conseil des maîtres,
Le-la directeur-riche de l'école

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
M./Mme l'Inspecteur-riche de l'Education
Nationale de....

Copie pour information à M. le Maire de.....

Objet : base élèves

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez bien voulu nous informer de l'existence de l'expérimentation "bases élèves" par le biais de l'équipe de circonscription et nous vous en remercions. Nous savons que vous restez attaché à l'entrée dans le processus sur la base du volontariat, c'est pourquoi nous voulons vous faire part de notre décision et des raisons qui nous amènent à refuser l'utilisation de bases élèves au sein de notre école.

Le conseil des maîtres réuni le a émis des réticences :

- Sur le fonctionnement de ce système où les données pourtant confidentielles ne sont pas stockées à l'école mais dans un fichier unique, centralisé au niveau national. Ces données, partiellement cryptées, sont ensuite accessibles aux différents échelons institutionnels : IEN, IA, rectorat, ministère... ainsi qu'au niveau des collectivités locales. Nous savons que tout système informatique a ses failles et que le cryptage et la confidentialité pourraient un jour ou l'autre être détournés ; le croisement potentiel des données est de nature à nous inquiéter.
- Nous émettons également des réserves concernant la nature des champs à renseigner et l'utilisation qui pourraient en être faite : nationalité des enfants, langue parlée dans la famille, date d'arrivée en France. En effet, nous sommes attachés au respect de la loi française qui conformément à la tradition de l'école laïque veut que tout enfant vivant en France, quelque soit sa nationalité et son origine puisse être scolarisé. Le risque serait grand avec ce "fichage" de voir les enfants sans papiers déscolarisés. De même, le fait d'indiquer le suivi RASED, le maintien dans le cycle, l'absentéisme... risqueraient de stigmatiser dans la durée, des enfants qui rencontrent ou qui rencontreraient des difficultés à un moment de leur scolarité.

- Enfin "base élèves", loin de faciliter la tâche du/de la directeur-riche, comme l'annonce le Ministère de l'Education Nationale, entraînerait un surcroît de travail puisque nous utilisons actuellement le logiciel qui n'est pas compatible avec ce système et qu'il conviendrait de saisir à nouveau toutes les informations. Avec notre logiciel, nous pouvons imprimer directement certains documents : certificats de scolarité, de radiation... ce qui n'est pas possible avec "base élèves".

C'est pour ces raisons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le Conseil des maîtres de ne souhaite pas utiliser "Base élèves".

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Po/ le Conseil des maîtres, le(a) directeur(riche)